

Gestion et conduite d'un cabinet d'expertise amiable - Visioconférence

DURÉE

10,0000 jours (soit 70 heures)

PRIX

2 500 € par participant

Soit 3 000 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

-Conducteur de travaux

-Chef de projet

-Artisan...

Toute personne issue de la construction, du bâtiment et de l'immobilier.

PRÉREQUIS

- Une bonne connaissance d'au moins une activité dans le bâtiment ou dans l'immobilier (artisan ou entrepreneur, conducteur de travaux ou chargé d'affaire, négociateur immobilier ou chargé de copropriété, architecte ou collaborateur d'architecte, bureau d'étude technique) ;

- Une bonne expérience de la conduite de travaux dans une ou plusieurs spécialités, vraisemblablement jamais inférieure à une dizaine d'années ;

- Des capacités d'écoute et d'analyse d'informations pouvant avoir un caractère juridique ;

- Une capacité à l'écriture, une bonne orthographe et une bonne capacité de lecture ;

- Une maîtrise courante des outils informatiques (suite logiciels Microsoft ou similaire) ;

- Une bonne capacité de présentation et d'échange avec la clientèle.

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Christian GENTILETTI - Expert judiciaire auprès de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et de la Cour administrative d'appel de Marseille. -

Directeur d'E & M - Etudes et Moyens.

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations

ateliers pédagogiques sont mis

OFIB

28, rue Xavier BICHAT - Cedex 2, 72018 LE MANS

Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 01107 72 auprès du Préfet de Région Pays de la Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

**OBJECTIFS**

- Exercer avec professionnalisme les fonctions d'expert amiable ou privé
- Promouvoir, commercialiser et gérer les activités d'expertise
- Conduire efficacement les opérations d'expertise

**PROGRAMME**

JOURNÉE 1 - Le métier d'Expert et son environnement

JOURNÉE 2 - Promotion et commercialisation des activités d'expertise

JOURNÉE 3 - Appréhension, conduite, et efficience des opérations d'expertise

JOURNÉE 4 - Documents et ressources utiles à l'Expert pour une bonne conduite de la mission

JOURNÉE 5 - Environnement et pathologies du bâtiment

JOURNÉE 6 - Autres expertises pour l'expert amiable

JOURNÉE 7 - Organisation opérationnelle du cabinet

JOURNÉE 8 - Responsabilité des constructeurs et assurances

JOURNÉE 9 - Modes alternatifs de règlement des litiges / Synthèse formation

JOURNÉE 10 - Evaluation

**VALIDATION**

Sous réserve d'assiduité en formation et de réussite aux évaluations, le stagiaire recevra :

- Un certificat de formation établi par l'organisme de formation, précisant les contenus de la formation et les capacités acquises à l'exercice de cette activité,

TÉL. : 0 969 320 805

MAIL : formation@ofib.fr

WWW.OFIB.FR



encore non réglementée, qu'est l'expertise amiable ou privée en matière de construction et/ou d'immobilier.

- Une attestation de fin de formation et d'assiduité.

